

DECISION

N° 2025/106/DEC/1.4

Le Maire de la Ville d'EU,

Vu,

- l'Article L. 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

- la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Considérant la décision de signer un contrat de cession avec les musiciens « Lauren O'Neill » et « Eugène McKenna » - 41B Tirkeeran Road, Glenullin Co.Derrey – Pour un concert de Harpe Celtique et de violon avec le duo Irlandais Lauren O'Neill et Eugène McKenna qui aura lieu le samedi 3 mai à 20h00 et le dimanche 4 mai à 11h00 à la collégiale de Eu.

D E C I D E :

Article 1^{er} : Un contrat de cession est signé avec les musiciens « Lauren O'Neill » et « Eugène McKenna » - 41B Tirkeeran Road, Glenullin Co.Derrey – Pour un concert de Harpe Celtique et de violon avec le duo Irlandais Lauren O'Neill et Eugène McKenna qui aura lieu le samedi 3 mai à 20h00 et le dimanche 4 mai à 11h00 à la collégiale de Eu.

Article 2 : Le montant de la prestation s'élève à la somme de **1000,00 € TTC**. Ce règlement s'effectuera par mandat administratif dans un délais de trente jours à réception de la facture établie par l'association et d'un RIB.

La commune prendra également en charge :

- Le catering des musiciens
- L'hébergement et les repas du 2 au 5 mai 2025
- Le transport des musiciens et des instruments de l'aéroport Paris Beauvais à Eu (Aller-retour)
- Les droits d'auteurs

Article 3 : Monsieur le Trésorier, Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, en l'Hôtel de Ville, le neuf avril deux mille vingt-cinq.

Le Maire de la Ville d'EU,
Michel BARBIER

